

# COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

## COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 septembre 2021 à 20h00

Salle des fêtes de Roumazières-Loubert

Le lundi 13 septembre 2021 à 20h00, le conseil municipal de la commune Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert, sous la présidence de madame la maire.

Date de la convocation	07/09/2021
Date de l'affichage	07/09/2021

### 1) Contrôle du quorum

**Présents :** Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. LEONARD Jean-Pierre à M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel à M. BOINEAU Didier, Mme BONNY Katia à M. FREDAGUE David, M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane, Mme JUDGE Sandrine à M. CAPOÏA Jean-Marc

Nombre des conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers présents	24
Nombre d'excusés ayant donné procuration	5
Nombre d'absents	0

### 2) Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2021 dernier a été transmis par messagerie à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

Voix pour	23	Voix contre	0	Abstentions	6
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 3) Désignation du secrétaire de séance

Jean-Michel ARTAUD et Amandine CLAUZEL se proposent pour être secrétaire de séance. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Jean-Michel ARTAUD (23 pour, 6 contre) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 4) Présentation par les techniciens de Charente Eaux madame Estelle MONVOISIN et madame Léa GOUMARD, du projet de réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement des communes historiques de Genouillac, de La Péruse, de Roumazières-Loubert et de Suris.

Le diaporama présenté est joint en annexe.

## 5) Rappel ordre du jour de la séance

Madame la maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

### • INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020)

- ✓ Signature de la convention avec le SIAEP Nord Est Charente d'une servitude pour le passage des canalisations d'eau au Clos du Trône (parcelle AH 0112)
- ✓ Réalisation d'un emprunt de 250 000€ auprès du crédit mutuel
- ✓ Gratuité du local Chez Luc pour 6 mois supplémentaires
- ✓ Signature du renouvellement du bail pour la gendarmerie pour une durée de 9 ans
- ✓ Signature du marché de location et maintenance du parc de photocopieurs pour les différents sites de la commune

### • DELIBERATIONS

- ✓ Autorisation de signature de la convention d'assistance à la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement de la commune.
- ✓ Marché public relatif à la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement des communes historiques de Genouillac, de La Péruse, de Roumazières-Loubert et de Suris.
- ✓ Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) – service espaces verts.
- ✓ Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) – service restauration.
- ✓ Création de postes – Promotion interne.
- ✓ Autorisation de signature de la convention santé, hygiène et sécurité au travail avec le centre de gestion de La Charente.
- ✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de foot FCCL.
- ✓ Budget commune : décision modificative.
- ✓ Budget commune : effacement de dettes.
- ✓ Budget assainissement : effacement de dettes.
- ✓ Demande de subvention LEADER aménagement du centre bourg de Suris.
- ✓ Autorisation de la mise en place sur le territoire de la commune de systèmes de vidéo protection.
- ✓ Validation du nom de la boutique éphémère (galerie des arts).
- ✓ Motion de soutien aux salariés de Charente Libre face à la décision du groupe sud-ouest de délocaliser l'impression à Bordeaux.
- ✓ Motion contre le projet « Hercule » portant sur la réorganisation du groupe EDF (transmise par le SDEG 16).

### • QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### • DATES PROCHAINES REUNIONS

## 6) INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020)

### 1. DEC/2021-007 : Signature de la convention avec le SIAEP Nord Est Charente d'une servitude pour passage des canalisations d'eau au Clos du Trône (parcelle AH 0112)

Madame la maire informe l'assemblée qu'en raison des travaux nécessaires pour le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable au Clos du Trône se situant sur des parcelles appartenant à la commune, elle a signé une convention avec le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Nord Est Charente afin de lui concéder une servitude de passage à titre gratuit.

## **2. DEC/2021-009 : Réalisation d'un emprunt de 250 000€ auprès du crédit mutuel du sud-ouest**

Comme suite au vote du budget, quatre banques ont été consultées : le crédit agricole, le crédit mutuel, la caisse d'épargne, et la banque postale pour établir une proposition pour un emprunt de 200 000 ou 250 000€ sur une durée de 10,12 ou 15 ans.

Après analyse des offres, et consultation de la commission finances, madame la maire a retenu la proposition financière du crédit mutuel dans les conditions suivantes :

<b>Montant du prêt en euros</b>	250 000€
<b>Objet</b>	Financement investissements 2021
<b>Durée</b>	144 mois (12 ans)
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	0,57%
<b>Périodicité des échéances</b>	<i>Trimestrielle</i>
<b>Type d'amortissement</b>	<i>Echéances constantes</i>
<b>Montant des échéances</b>	5 392,20€
<b>Commission d'engagement</b>	250€

## **3. DEC/2021-010 : Gratuité du local Chez Luc pour 6 mois supplémentaires**

Madame la maire a signé une convention d'occupation précaire le 20 août 2020 avec monsieur Luc BOUSSE pour le local situé 46 bis rue nationale avec une redevance mensuelle d'un montant de 500€.

Cette convention prévoyait la gratuité du loyer pendant un an soit jusqu'au 20 août 2022.

En raison des mesures gouvernementales prises pendant la crise sanitaire que nous traversons, monsieur BOUSSE a dû tenir fermer son établissement pendant plusieurs semaines. Aussi, madame la maire a décidé de prolonger la période de gratuité de 6 mois supplémentaires soit jusqu'au 20 février 2022.

## **4. DEC/2021-011 : Signature du renouvellement du bail pour la gendarmerie pour une durée de 9 ans**

Madame la maire a signé le renouvellement du bail de la gendarmerie pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 pour un loyer annuel de 51 192€.

## **5. DEC/2021-012 : Signature du marché de location et maintenance du parc de photocopieurs pour les différents sites de la commune**

Madame la maire a lancé un marché pour la location et la maintenance du parc de photocopieurs pour les différents sites de la commune en juin 2021.

7 offres ont été remises. Elles ont été examinées par la commission des marchés publics qui a proposé de retenir l'offre présentée par l'entreprise RICOH France.

Madame la maire a signé l'acte d'engagement avec l'entreprise RICOH France qui présentait l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le marché a une durée de 5 ans avec une location trimestrielle de 1 316,72€ TTC et un coût de maintenance par page de 0,00264€ TTC pour une copie en noir et blanc et 0,02520€ TTC pour une copie couleur.

Pour information, actuellement la location trimestrielle du parc photocopieur est de 3 977,80€ TTC et le coût de maintenance beaucoup plus élevé (variable en fonction des photocopieurs).

## 7) DELIBERATIONS

### 1) Autorisation de signature de la convention d'assistance à la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement de la commune

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD qui rappelle aux membres du conseil municipal que Charente Eaux, apporte son assistance auprès de ses membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de s'attacher les services de Charente Eaux en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement sur les secteurs de Roumazières-Loubert, de Suris, de Genouillac et de La Péruse.

Il donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération qui précise le contenu et fixe les modalités d'intervention pour cette mission.

Le coût de l'assistance de Charente Eaux pour l'ensemble de cette opération est arrêté à 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC conformément aux termes de la convention ci-jointe.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOpte** le projet de convention ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget ;
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour la signature de la convention et de toutes pièces s'y référant.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 2) Marché public relatif à la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement des communes historiques de Genouillac, de La Péruse, de Roumazières-Loubert et de Suris.

Madame la maire donne à nouveau la parole à monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD qui rappelle au conseil municipal les dysfonctionnements observés sur les systèmes d'assainissement de Genouillac, de La Péruse, Roumazières-Loubert et de Suris. En effet, les réseaux collectent des eaux parasites météoriques importantes pouvant affecter les performances épuratoires des stations d'épuration avec des non-conformités observées sur certains paramètres au cours des dernières années.

Au regard des éléments disponibles à ce jour, il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des investigations complémentaires et plus précises sur le réseau d'eaux usées afin de mieux apprécier les quantités d'eaux parasites. Ces investigations consistent à réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement collectif sur les quatre secteurs (Genouillac, La Péruse, Roumazières-Loubert et Suris).

Madame la maire rappelle que la réglementation (article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015) impose la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans.

Il propose d'engager un bureau d'études spécialisé afin de réaliser cette étude qui permettra de définir un programme de travaux hiérarchisé et chiffré définissant les améliorations à apporter sur les quatre systèmes de collecte précités.

Il indique que l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif est susceptible d'être financée par les Agences de l'Eau Adour-Garonne ainsi que par le Département de la Charente.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** madame la maire à lancer la consultation pour retenir un bureau d'étude chargé de réaliser l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **SOLLICITE** une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- **SOLLICITE** une aide financière du Département de la Charente ;

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### **3) Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) – service espaces verts**

Madame la maire donne la parole à madame Agnès ROULON qui propose le renouvellement d'un poste Parcours Emploi Compétence (PEC) pour le service espaces verts pour une durée de 1 an (35/35<sup>e</sup>).

Nous avons reçu l'accord de Pôle Emploi pour le renouvellement de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service espaces verts, **35 heures** par semaine pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### **4) Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) – service restauration**

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui propose la création d'un poste Parcours Emploi Compétence (PEC) pour le service restauration (agent polyvalent) pour une durée de 6 mois (35/35<sup>e</sup>).

Nous avons reçu l'accord de Pôle Emploi pour la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de créer un emploi PEC pour le service restauration, **35 heures** par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 14 septembre 2021.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 5) Création de postes – Promotion interne

Madame la maire informe qu'au titre de la promotion interne, elle propose la création des postes suivants :

Création de postes		Date d'effet
Agent de maîtrise	35/35e	01/10/2021
Agent de maîtrise	27/35e	01/10/2021

Les 2 agents concernés sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne 2021 par le centre départemental de gestion de la Charente.

La suppression des postes occupés actuellement par les agents sera proposée après consultation du comité technique.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** la création des postes conformément au tableau présenté à compter au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 6) Autorisation de signature de la convention santé, hygiène et sécurité au travail avec le centre de gestion de La Charente

Madame la maire donne la parole à monsieur Jacques MARSAC qui expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Cette nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, suit déjà notre collectivité ;
- **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;

- **Conseil en hygiène et sécurité** : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;
- **Dispositif de signalement** : Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, les employeurs territoriaux, quel que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.  
A cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de, l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La convention ci-annexée peut être signée avant le 31 décembre 2021, sans que cela ne génère de coût supplémentaire pour cet exercice. La facturation n'interviendra qu'à compter de l'année 2022, sauf pour les prestations à la demande de la collectivité qui seraient réalisées avant cette date.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : Plateforme seule : 0,01%  
Fonction de référent externalisée : 0,03%.

Considérant que notre collectivité est déjà adhérente au service médecine du travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion
- **DECIDE** de souscrire aux services suivants :
  - Médecine du travail
  - Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
  - Conseil en hygiène et sécurité
  - Dispositif de signalement : plateforme + fonction de référent externalisée
- **AUTORISE** madame la maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 7) Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de foot FCCL

Madame la maire donne la parole à monsieur David FREDAGUE qui expose qu'elle a été sollicitée par l'association Football Club Charente Limousine pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle en 2021 pour la création d'un poste d'éducateur sportif pour développer l'équipe féminine et son école de football, auquel s'ajoutent une assurance et des indemnités kilométriques.

Ce serait un contrat aidé par l'Etat (emploi PEC) 30 h par semaine avec un reste à charge estimé par le club de 7 500€ annuel.

Compte tenu de la crise sanitaire, les recettes du club ont été moins importantes.

Madame la maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000€ pour la création d'un poste d'éducateur sportif.

Madame Josiane PEREIRA se demande si 30 heures par semaine n'est pas trop important. Madame la Maire précise que l'éducateur aura également à sa charge des interventions dans les écoles et un travail actif pour recruter des joueuses féminines et développer l'équipe féminine de football du club. Elle demande également si la commune de Chabanais a été sollicitée. Madame la Maire précise que le club a sollicité le maximum d'acteurs possible. Monsieur Jean-Marc CAPOIA demande si le comité olympique a été saisi. Les élus n'ont pas connaissance d'une telle saisine et le suggéreront au club.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000€ à l'association Football Club Charente Limousine

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	1
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 8) Budget commune : décision modificative (DM04/2021)

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui rappelle à l'assemblée que l'association FCCL a sollicité une subvention exceptionnelle et qu'il convient de régulariser la subvention pour Urban Section qui avait été oubliée. Il convient de faire les virements de crédits sur l'article 6574.

#### Section fonctionnement

DIMINUTION DES CREDITS				AUGMENTATION DES CREDITS			
F°	Art.	Intitulé	Montant	F°	Art.	Intitulé	Montant
020	6574	Subventions : Divers	3 000,00	020	6574	Subvention exceptionnelle au FCCL	3 000,00
020	6574	Subvention exceptionnelle Comité d'Animation et de Développement Culturel Genouillacois	500,00	020	6574	Urban section	500,00
			<b>3 500,00</b>				<b>3 500,00</b>

## Section investissement

Monsieur Christian FAUBERT expose qu'afin de restaurer le mur du cimetière de La Péruse (dépenses imprévues), il convient de créer l'opération 75 – cimetière de la Péruse et d'y affecter les crédits pour les réparations.

DIMINUTION DES CREDITS					AUGMENTATION DES CREDITS					Observations
F°	Art.	Op	Intitulé	Montant	F°	Art.	Op	Intitulé	Montant	
91	21318	26	Marché couvert	78,17	020	2132	23	Bâtiment Rougerie rue Nationale - RL	78,17	Erreur TVA
020	022		Dépenses imprévues	24 935,63	823	2158	44	Matériels Services Techniques	5 849,63	Scie combinée menuiserie
212	21312	20	Travaux école élémentaire RL	8 320,96	026	21316	75	Cimetière de La Péruse	19 086,00	Effondrement du mur du cimetière
					422	2128	73	Aires de jeux et équipements sportifs TDHC	7 280,96	Dépenses supplémentaires
					020	21318	10	Maison du patrimoine	1 040,00	Pose d'un panneau Galerie des arts
				<b>33 334,76</b>					<b>33 334,76</b>	

Suite à des erreurs d'imputation il propose l'annulation du tableau ci-dessous de la DM03 et en propose un nouveau réactualisé avec les écritures pour amortissement des études et insertions non suivies de travaux.

REGULARISATION DES ETUDES ET INSERTIONS NON SUIVIES DE TRAVAUX										
DIMINUTION DES DEPENSES					DIMINUTION DES RECETTES					
Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	
28031	041	020	<b>5625.27</b>	ROU-2004-800-001	2031	041	020	<b>5625.27</b>	ROU-2004-800-001	
28031	041	020	<b>4680.00</b>	ROU-2018-800-001	2031	041	020	<b>4680.00</b>	ROU-2018-800-001	
28033	041	020	<b>1362.90</b>	ROU-2011-800-004-1	2033	041	020	<b>1362.90</b>	ROU-2011-800-004-1	
<b>TOTAL</b>			<b>11668.17</b>		<b>TOTAL</b>			<b>11668.17</b>		

Nouveau tableau pour amortissement des études et insertions non suivies de travaux

REGULARISATION DES ETUDES ET INSERTIONS NON SUIVIES DE TRAVAUX										
AUGMENTATION DES DEPENSES					AUGMENTATION DES RECETTES					
Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	
6811	042	020	<b>1 125,00</b>	ROU-2004-800-001	28031	040	020	<b>1 125,00</b>	ROU-2004-800-001	
6811	042	020	<b>936,00</b>	ROU-2018-800-001	28031	040	020	<b>936,00</b>	ROU-2018-800-001	
6811	042	020	<b>273,00</b>	ROU-2011-800-004-1	28033	040	020	<b>273,00</b>	ROU-2011-800-004-1	
<b>TOTAL</b>			<b>2 334,00</b>		<b>TOTAL</b>			<b>2 334,00</b>		

La commission finances réunie le 2 septembre 2021 a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la création de l'opération 75 – cimetière de la Péruse
- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.
- **DECIDE** d'annuler le tableau reprenant les écritures d'amortissement de la DM03/2021.
- **APPROUVE** les écritures reprises dans le tableau amortissement des études et insertions non suivies de travaux.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 9) Budget commune : effacement de dettes

Madame la maire donne à nouveau la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée que la trésorerie de Terres-de-Haute-Charente a adressé à la commune une décision d'effacement de dettes de la commission de surendettement des particuliers de La Charente pour un montant de 186,61€ pour le budget commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PREND** acte de l'effacement de dettes demandé par la commission de surendettement de la Charente.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 10) Budget assainissement : effacement de dettes

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée que la trésorerie de Terres-de-Haute-Charente a adressé à la commune une décision d'effacement de dettes suite à une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif et 3 décisions d'effacement de dettes de la commission de surendettement des particuliers de La Charente pour un montant de 654,96€ pour le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PREND** acte des effacements de dettes demandés par la commission de surendettement de la Charente et de celui suite à décision judiciaire.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 11) Demande de subvention LEADER aménagement du centre bourg de Suris

Madame la maire donne la parole à madame Agnès ROULON qui rappelle que le conseil municipal avait délibéré en 2019 pour solliciter une subvention auprès du programme communautaire LEADER pour l'aménagement du centre bourg de Suris. Le coût total de l'opération et les subventions perçues ayant évolué, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Le coût total estimatif HT des travaux s'élève à 566 614,93€. Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
DETR	387 539,00		130 699,59
DSIL	566 614,93		77 507,80
Département 16	153 000,00		45 900,00
Département 16 (septembre 2021)			38 749,00
LEADER	566 614,93	9,72	55 072,38
Autofinancement	566 614,93	38,60	218 686,16
<b>Coût Total HT</b>	<b>566 614,93</b>	<b>100,00</b>	<b>566 614,93</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du programme LEADER d'un montant de 55 072,38€ représentant 9,72% du coût total HT des travaux
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 12) Autorisation de la mise en place sur le territoire de la commune de systèmes de vidéo protection

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Michel ARTAUD qui informe l'assemblée du projet qui vise à installer un système de vidéoprotection en mettant en place des caméras fixes visionnant la voie publique et des espaces extérieurs et intérieurs afin de mieux protéger la commune et certaines de ses installations.

La 1<sup>ère</sup> phase du projet dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget primitif de la commune consiste à la mise en place de 11 caméras fixes sur 4 sites : la mairie de Roumazières-Loubert, les ateliers communaux, la halle sportive et la salle des fêtes de l'Hermitage. 6 caméras visionneront la voie publique, 3 caméras visionneront l'intérieur d'établissements ouverts au public et 2 caméras visionneront des espaces extérieurs.

Le dossier d'autorisation a été déposé à la préfecture.

Des installations complémentaires pourront être envisagées ultérieurement.

L'assemblée doit donner son accord sur l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Terres-de-Haute-Charente.

Madame Josiane PEREIRA demande le coût de la 1<sup>ère</sup> tranche. Monsieur Jean-Michel ARTAUD lui répond que le coût est de 11 435€ TT. La subvention obtenue de la part de l'Etat est de 3 000€.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Terres-de-haute-Charente.
- **AUTORISE** madame la maire à déposer les demandes d'autorisation auprès de la préfecture et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voix pour	23	Voix contre	2	Abstentions	4
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 13) Validation du nom de la boutique éphémère (galerie des arts)

Madame la maire donne la parole à madame Magalie TRICAUD qui expose qu'il serait souhaitable de donner un nom au local sis 1 bis avenue de la gare utilisé comme boutique éphémère mais qui pourra accueillir ultérieurement des expositions ou autres événements à caractère culturel.

Elle propose le nom de Galerie des arts. Une inauguration aura lieu le 19 octobre à 18h00.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de nommer le local sis 1bis avenue de la gare « Galerie des arts ».

Voix pour	27	Voix contre	0	Abstentions	2
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 14) Motion de soutien aux salariés de Charente Libre face à la décision du groupe sud-ouest de délocaliser l'impression à Bordeaux

Madame la Maire indique que le plan stratégique du Groupe Sud-Ouest à l'horizon 2023 prévoit qu'il soit procédé au transfert de l'imprimerie de Charente libre située à l'Isle d'Espagnac vers le site de Bordeaux, centre d'impression du groupe, et ce, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La mise en œuvre d'une telle décision engendrera évidemment des répercussions sur l'emploi à Angoulême et en Charente. Elle aura également pour conséquence la perte d'un outil industriel et donc une nouvelle désindustrialisation de nos territoires alors même que nous avons pu constater de nombreuses insuffisances industrielles à l'échelon national lors de la crise sanitaire. Ajoutons qu'une telle décision aura aussi des répercussions négatives sur le coût carbone avec le transport quotidien des éditions de Bordeaux vers la Charente.

C'est pourquoi, ce lundi 5 juillet, protestant légitimement contre cette décision, les salariés de Charente libre se sont mis en grève, refusant de laisser disparaître « *un outil industriel qui fonctionne non seulement pour Charente libre mais aussi pour d'autres clients* ».

**Aussi, par cette motion, le conseil municipal de Terres-de-Haute-Charente :**

- Exprime son entière solidarité aux salariés de Charente libre ;
- Alerte sur la dégradation continue de l'offre de PQR (presse quotidienne régionale) sur le territoire, media de proximité de première importance pour les habitants, le groupe ayant déjà fermé l'agence Sud-Ouest d'Angoulême l'année dernière ;
- Alerte sur le coût carbone et l'incohérence sur les objectifs de transition écologique d'une telle décision ;
- Demande que soit revue la décision de délocaliser 20 emplois hors du bassin Charentais, pour des motifs de rentabilité allant à l'encontre des objectifs d'attractivité du territoire ;
- Demande que soit reconnue la raison d'être industrielle de cette imprimerie en Charente et que soit affirmée la nécessaire hétérogénéité industrielle de nos territoires.

Voix pour	23	Voix contre	0	Abstentions	7
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 15) Motion contre le projet « Hercule » portant sur la réorganisation du groupe EDF (transmise par le SDEG 16).

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Michel ARTAUD qui procède à la lecture du document qui lui a été adressé par le SDEG.

### EXPOSE DE LA MOTION :

**Le projet Hercule : répondre aux contraintes financières d'EDF pour faire face au mur d'investissements dans le nucléaire.**

#### Genèse du projet Hercule :

A la fin de l'année 2019, le gouvernement a demandé à la direction d'EDF de lui proposer une nouvelle organisation du groupe.

Cette nouvelle organisation, appelée « projet Hercule », vise à répondre aux problématiques de financement du nucléaire.

En effet, EDF est confrontée à l'ampleur des chantiers nucléaires :

- Le triplement du coût de construction du nouvel EPR de Flamanville qui n'entrerait en service qu'en 2022 avec 10 ans de retard,
- Le grand carénage des centrales nucléaires historiques visant à prolonger leur durée d'exploitation de 40 à 50 ans,
- La construction d'une nouvelle centrale nucléaire au Royaume-Uni, voire en France.

En outre, le dispositif de l'ARENH (Accès Régulé au Nucléaire historique) arrive à son terme en 2025 et ne satisfait pas du tout le groupe EDF qui se considère lésé.

Mis en place en 2011, l'ARENH consiste à **réserver 100TWh<sup>1</sup> produits** par les centrales nucléaires dites « historiques » (¼ de la production d'EDF) **aux autres fournisseurs** à un prix régulé.

Un décret devait encadrer les évolutions du prix de l'ARENH. Faute d'accord, sur un mode de calcul, notamment avec la Commission Européenne, aucun décret n'a été signé et le prix est resté fixé à 42€/MWh depuis 2012.

L'ARENH est un dispositif accordé par l'Union Européenne sur un temps limité et qui doit permettre l'entrée de nouveaux acteurs dotés de moyens de production, permettant l'existence d'une concurrence réelle en France. Ce dispositif est la réponse de la France à une enquête de la Commission Européenne lancée en 2007.

Si l'ARENH a permis l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché français, il n'a cependant pas permis aux fournisseurs alternatifs de construire des outils de production à une échelle suffisante pour modifier le paysage de la production électrique en France, toujours très fortement dominé par EDF (notamment avec la production nucléaire).

De son côté, EDF considère que l'ARENH ne lui permet pas de vendre toute sa production au prix de marché lorsque ceux-ci sont supérieurs à 42€/MWh sans garantir la vente de ces 100TWh à 42€/MWh lorsque les prix du marché sont bas (les fournisseurs achètent alors sur

---

<sup>1</sup> 1 TWh (térawatt/heure) = 1 milliard de kWh.

le marché).

EDF estime que l'ARENH conduit à des pertes de marge pour le groupe.

Ainsi, l'Etat français considère qu'il est essentiel de **garantir le financement du nucléaire** via une garantie sur les tarifs de vente de l'électricité nucléaire (réforme du dispositif ARENH) et un accès aux meilleures conditions d'emprunt pour les investissements à mener dans les centrales nucléaires, le financement représentant la majorité du coût final de ces infrastructures à très longue durée de vie.

### L'état d'avancement du projet Hercule :

Le projet Hercule, dont les principes ont été divulgués en début d'année 2020, prévoit donc de séparer EDF en trois grandes entités majeures :

- ⇒ Un **EDF « Bleu »**, en charge notamment des activités nucléaires et de la gestion du réseau de transport d'électricité (RTE), dont les capitaux seraient entièrement publics. L'objectif serait d'isoler financièrement le risque nucléaire et de l'adosser au réseau RTE dont le capital est déjà détenu par la Caisse des dépôts.
- ⇒ Les activités hydrauliques, qui comprennent notamment les barrages, pourraient être soit intégrées à EDF « Bleu », soit logées dans une autre entité, baptisée **EDF « Azur »** avec un statut de « quasi régie ».
- ⇒ Un **EDF « Vert »**, regroupant les énergies renouvelables et la distribution (Enedis) qui ne serait pas entièrement nationalisée : 65% de son capital serait détenu par l'Etat et 35% entrerait en Bourse.

Dans cette nouvelle organisation, le capital d'Enedis aujourd'hui détenu à 100% par EDF, serait détenu à **35% par des actionnaires privés** qui disposeraient ainsi de la minorité de blocage et pourraient influencer fortement sur la stratégie du gestionnaire de réseau.

En échange de leur apport financier pour acquérir cette part d'Enedis, ces nouveaux actionnaires auront donc la capacité d'arbitrer la stratégie d'investissement ou encore l'usage de l'importante trésorerie de l'entreprise.

Pour être mise en œuvre, cette nouvelle réorganisation nécessite :

- L'accord avec la Commission Européenne
- La modification de la loi.

Le calendrier prend du retard :

- Du fait de difficultés dans les discussions avec l'UE
- Certains parlementaires font entendre leur désaccord (conférences de presse)
- Des tribunes des collectivités et motions contre le projet adoptées par les syndicats d'énergies
- Enfin, les syndicats de salariés sont « *vent debout* » contre le projet et les journées de grève se succèdent depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Si depuis avril 2021, le gouvernement et EDF n'utilise plus le nom « d'Hercule », la réorganisation d'EDF et la mise au point d'une nouvelle régulation du nucléaire français sont des sujets qui avancent. La presse indique, fin avril 2021, que Paris et Bruxelles sont « *assez proches d'un consensus* »<sup>2</sup> prévoyant une mise en bourse de 30% de la partie

<sup>2</sup> Réorganisation d'EDF: Paris et Bruxelles très proches d'un accord (lefigaro.fr)

Energies nouvelles et réseaux (comprenant Enedis) et un prix du kWh nucléaire autour de 49€/MWh (contre 42€/MWh aujourd'hui). Un accord pourrait intervenir à compter de fin mai 2021.

### Les collectivités, propriétaires des réseaux, souhaitent être parties prenantes de la réorganisation :

Les autorités organisatrices de la distribution de l'électricité<sup>3</sup> (AODE) se montrent elles aussi très réservées voire réticentes à l'entrée en bourse d'une part importante du capital d'Enedis.

Rappelons que les réseaux de distribution d'électricité sont la propriété des collectivités locales. Elles sont à l'origine de leur déploiement avant-guerre, sous la forme de concessions de service public ou de régies.

La création d'EDF en 1946 a conforté la place des collectivités locales dans le système de la distribution électrique.

Créé en 1937, le SDEG 16, avec près de **2,2 TWh de consommation d'électricité**, représente **365 collectivités** et **360 000 habitants** ; il investit tous les ans plus de **15 M d'euros** sur les réseaux publics d'électricité.

C'est à ce titre d'autorités organisatrices tant pour la distribution que pour la fourniture que les AODE sont légitimes à être partie prenante des choix en cours.

### Les conséquences du projet Hercule sur les concessions de distribution : la mort annoncée du service public ? :

Le tarif d'acheminement, TURPE, constitue environ un tiers de la facture de tous les consommateurs d'électricité en France. Ce tarif est établi par la Commission de régulation pour couvrir l'ensemble des charges auxquelles est exposé Enedis pour assurer sa mission de gestion du réseau public de distribution d'électricité.

En outre, ce tarif assure une rentabilité très confortable à la filiale Enedis.

**Enedis dégage un bénéfice annuel récurrent de 0,8 à 0,9 Mds €<sup>4</sup>** après impôts contre environ 4 Mds € de fonds propres investis par son actionnaire EDF soit 17% à 25% / an.

Sans nul doute, la mise sur le marché d'un tel niveau de rentabilité ne peut qu'intéresser.

Cependant, le cash que pourra dégager la vente d'actions d'Enedis ne permettra pas d'accroître l'investissement notamment de renouvellement du réseau de distribution, augmenter les moyens de dépannage pour limiter les temps de coupure (sur travaux ou sur incident), ou encore améliorer la qualité de service aux usagers, notamment pour les raccordements.

La capacité de financement du groupe EDF ainsi dégagée est réservée en priorité aux activités nucléaires, compte tenu de l'ampleur de l'investissement.

En outre, les nouveaux actionnaires demanderont une rentabilité de la filiale au moins aussi importante que celle connue actuellement : la pression sur les moyens comme les

<sup>3</sup> Autorités organisatrices de la distribution de l'électricité, AODE, comme le SDEG 16.

<sup>4</sup> Mds = milliard d'€.

redevances et sur les investissements sera au moins maintenue.

Les contrats de concession signés pour des durées longues (25 ou 30 ans) bonifient la valeur d'Enedis, garantissant aux futurs actionnaires une pérennité quant à la rentabilité de l'opération financière.

### **Prix de l'électricité, modernisation des réseaux et développement des énergies renouvelables sont au coeur des préoccupations des élus du SDEG 16 :**

Trois préoccupations essentielles :

- **Le prix de l'électricité payé par le consommateur final**, qu'il soit professionnel (public ou privé) ou simple particulier et la maîtrise de l'énergie. D'autant qu'avec la crise sanitaire, la précarité énergétique ne cesse de progresser.
- **La qualité du service et particulièrement la qualité du réseau** qui avec le changement climatique (fortes chaleurs, intempéries diverses...) devient un enjeu préoccupant : l'allongement du temps de coupure et des délais de rétablissement pose la question du niveau des investissements sur le réseau, son maintien à un niveau adapté et la pertinence des choix d'investissement notamment pour accroître la résilience du réseau face aux aléas climatiques.
- Enfin, **le développement des énergies renouvelables** au plus proche des besoins des consommateurs et leur raccordement rapide au réseau permettant pour celles et ceux qui le souhaitent l'autoconsommation et la création de communautés énergétiques.

#### ***Quelques chiffres en Charente \* :***

- ⇒ **Seulement 32% du réseau HTA est en souterrain et 34% du réseau BT est en souterrain : ce taux d'enfouissement est faible** (en moyenne au niveau national généralement de l'ordre de 40%).
- ⇒ **Encore 564 km de réseau basse tension (BT) aérien nu.**
- ⇒ **225 km de réseau HTA aérien a plus de 60 ans et 785 km plus de 50 ans.**
- ⇒ **Le temps de coupure moyen en Charente, oscille entre 1 h 40 et à 5 h avec une moyenne de 2 h 40 sur la période 2011 à 2019** (au niveau national, Enedis affiche un temps de coupure moyen autour de 60 mn).

**Ces chiffres ne sont pas sans rapport avec la fragilité du réseau et montrent l'intérêt d'engager un programme volontariste et d'ampleur pour le renouvellement des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité.**

*\* données issues des rapports d'activité d'Enedis.*

L'accord entre la Commission Européenne et le gouvernement français, dans la version connue à ce jour, tourne le dos à ces préoccupations et aux compétences des élus locaux en charge de l'électricité :

- **La hausse des prix de l'électricité est inscrite dans cet accord** car il semble déjà acté que le coût du nucléaire sera réhaussé. Ceci aura un impact significatif sur la facture des consommateurs alors même qu'une importante crise économique et sociale se profile. Il est en particulier stupéfiant que ce soient les consommateurs et non l'actionnaire de l'entreprise qui subissent la dérive des coûts de construction de l'EPR de Flamanville (après les déboires de celui construit en Finlande).
- **La qualité de service va se dégrader encore davantage** car, avec l'entrée de capitaux privés dans EDF « Vert », Enedis n'aura pas les moyens de financer les investissements nécessaires ; les investisseurs privés demanderont des rendements encore supérieurs à ceux d'aujourd'hui alors que nous jugeons déjà exorbitants les dividendes versés par Enedis à sa maison mère EDF, dividendes qui n'ont fait que croître ces dernières années.

**Le service public de l'électricité n'en n'aura plus que le nom.**

## MOTION

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'adopter une motion contre le projet de réorganisation d'EDF en l'état actuel de sa rédaction, selon les informations communiquées dans la presse,
- **DEMANDE** par cette motion :
  - ✓ Que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées au projet de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis.
  - ✓ Que le maintien des investissements sur le réseau d'électricité soit garanti.
  - ✓ Que la qualité de la distribution d'électricité sur tout le territoire soit garantie.
  - ✓ Que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées.
  - ✓ Qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité.
  - ✓ Que soit préservée la cohésion territoriale, économique et sociale autour de la transition écologique.
  - ✓ Que soit garanti le développement des énergies renouvelables au plus proche des besoins et leur raccordement rapide au réseau.
  - ✓ Que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique.
- **DONNE pouvoir** à madame la maire de transmettre cette motion au SDEG afin de la diffuser aux Présidents d'EDF, d'Enedis, de la FNCCR mais également à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et à Madame la Ministre de la Transition Ecologique, à Mesdames et Messieurs les Parlementaires de Charente.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 8) Informations diverses

- Point sanitaire : 9 488 personnes sont vaccinées complètement. 10 254 personnes ont reçu au moins une première injection. Depuis le 30 août 2021, les plus de 65 ans peuvent recevoir une troisième dose si, 6 mois se sont écoulés depuis la dernière injection.
- Point commerce : Madame Fanny GERVAIS fait un point sur le commerce :
  - ✓ Ouverture d'un primeur maraicher au début de l'été mais fermé rapidement.
  - ✓ Arrêt du vendeur de flamenkuchs sur la place du marché en raison du nombre de clients peu conséquent.
  - ✓ Le vendeur de pizza du lundi soir ne vient plus. Cependant le camion de pizzas présents le samedi soir pendant des années va retrouver sa place le samedi.
  - ✓ L'ancien Kosmod de la route nationale a été racheté pour l'installation de pompes funèbres.
- Point rentrée scolaire : Monsieur Didier BOINEAU fait un point sur les effectifs de la rentrée dans les écoles :

	Effectif 2018	Effectif 2019	Effectif 2020	Effectif 2021	Evolution 2020/2021
Ecole maternelle de RL	87	89	76	68	- 8
Ecole élémentaire de	148	162	158	158	0

RL					
Ecole de Genouillac	96	108	112	99	- 13
	331	359	346	325	- 21

Par ailleurs, il précise que les classes vont toutes être équipées de matériels numériques.

- Recensement en 2022 : le recensement INSEE sur la commune TDHC aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.
- Madame la maire annonce l'annulation du forum des associations et des gastrofolies du 18 Septembre 2021. Peu d'associations étaient présentes à la réunion d'information et d'organisation du forum et des gastrofolies. Elle regrette le manque d'implication des associations sur des manifestations d'envergure communale et prévoit de revoir les adresses postales et méls car certains courriers ne seraient pas arrivés.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA regrette que la municipalité ait dû prendre à sa charge l'extraction des déchets d'amiante dans la carrière des Gourtiants. Il dénonce également le fait que certaines entreprises ne referment pas la grille derrière eux et laisse donc l'ancienne carrière libre d'accès.
- Madame Amandine Clauzel revient sur le problème de bactéries dans l'eau du collège qui avait donné lieu à la mise en place de fontaines à eau fournies par la municipalité pour permettre aux élèves de remplir leur bouteille. Le problème a été résolu.
- Madame Josiane PEREIRA s'interroge concernant les travaux de la chaire de l'église de Suris. En 2019 lors de la fusion de commune, il avait été affirmé que le dossier de demande de subvention de la DRAC avait été réalisée. Après vérification, il manquait des pièces empêchant la prise d'arrêté de subvention. Un nouveau devis a été demandé et une fois fourni, une délibération devra être prise par le conseil municipal pour solliciter une subvention auprès de la DRAC et après attribution engager les travaux.
- Madame Josiane PEREIRA interroge sur l'avancée des travaux dans l'Eglise de Suris. Madame la maire précise que lors des travaux, il a été constaté que les chevrons étaient défectueux. Ils devront être remplacés. Les travaux sont mis en attente pour l'instant.
- Madame Josiane PEREIRA souhaite savoir si les nouveaux arrivants se verront distribuer le plan communal de sauvegarde (PCS) pour leur permettre de comprendre la mise en marche des sirènes d'alerte une fois par mois. Madame la maire répond qu'une information leur sera donnée par la mairie sans distribution du PCS qui n'est pas un document qui a vocation à être remis aux habitants du fait de son volume (100 pages) mais qui est consultable en mairie.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA souhaite savoir si d'autres personnes que la maire et la DGS ont délégation de signature. Tous les adjoints et les maires délégués ont une délégation en fonction de leurs champs d'intervention et domaines de compétence.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA demande où en est le dossier pour la maison France Service. Madame la Maire lui répond que le dossier va être relancé.
- Madame Josiane PEREIRA remercie madame Dherbecourt de son aide pour le contrôle du pass sanitaire du marché de producteurs de Suris et fait part de son regret de l'absence d'autres élus pour cette tâche. Madame la maire rappelle que ce contrôle reste à la charge de l'organisateur de la manifestation en l'occurrence pour le marché des producteurs de Suris le comité d'animation de Suris dont madame PEREIRA est présidente.

## 9) Calendrier des prochaines réunions

Intitulé réunion	Date	Heure	Lieu
Réunion avec les associations (planning des salles)	30/09/2021	18h00	Salle des fêtes de Genouillac
Commission finances	30/09/2021	14h00	Mairie Roumazières-Loubert
Vernissage véhicule CCAS	8/10/2021	18h00	
Conseil municipal	11/10/2021	20h00	Salle des fêtes RL
Pot de départ des retraités	15/10/2021	18h30	Salle des fêtes de Genouillac
Inauguration Galerie des arts et vernissage exposition	19/10/2021	18h00	
Inauguration graffs transformateurs EDF	20/10/2021	11h00	
Nouveaux arrivants et fleurissement	10/11/2021	18h00	Marché couvert

L'ordre du jour étant épuisé madame la maire lève la séance à 22h15.

La maire  
Sandrine PRECIGOUT

